

ORIGINAL ans ~~10~~
zur Kenntnisnahme an:

A.B. 15. 11. Senegal.

T é l é g r a m m e No 20

16.9.1960 19h25

PO aa
Consulat Suisse

D a k a r

Urgent

Le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui de reconnaître la République du Sénégal. Veuillez en informer Ministère affaires étrangères en lui remettant aide-mémoire ainsi conçu:

"D'ordre de son gouvernement, M. Rist, Consul de Suisse à Dakar, porte à la connaissance du Ministère des affaires étrangères du Sénégal que le Conseil fédéral suisse a décidé de reconnaître la République du Sénégal."

Politique

Kop.: Protokoll.

A. 1400

